

2270

Maintenant, ce qu'on doit dire, c'est que l'intention de Canada Lands, c'est d'implanter de la maison en rangée. Et cette maison-là en rangée, il y a de fortes probabilités qu'elle s'arrête à deux étages. L'image qu'on voit ici est une image de maisons en rangée qui auraient deux étages et vous voyez la relation avec le bâtiment que vous occupez à droite. Si même il y avait trois étapes, ça demeurerait inférieur au bâtiment que vous occupez.

2275

LE PRÉSIDENT :

Madame Blain?

2280

MME DANIELLE BLAIN :

Oui. Ma deuxième question était une question de distance, parce que les plans ne me permettent pas de l'évaluer. Je voulais savoir si vous pouviez me donner en mètres la distance entre le mur de la dernière maisonnette qui va être construite sur le site ouest, à l'extrême ouest, et notre ligne de propriété, parce qu'il y a actuellement une espèce de ruelle. Donc, je ne sais pas si elle appartient à la Société immobilière ou à la Ville.

2285

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Barbarese?

2290

M. DINO BARBARESE :

Je ne pourrais pas donner une réponse précise en mètres autrement qu'en retournant aux plans et en mesurant, et ça pourrait être écrit.

2295

Ce que je peux dire ce soir, c'est que, à l'échelle visuelle, il y a au moins, entre la façade du nouveau bâtiment proposé et la vôtre, l'équivalent de votre propre maison. Mais je m'engage à retourner la réponse écrite. Je pense que c'est ça qui est la convention?

2300

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. Si jamais vous l'avez en dedans de 48 heures, le cas échéant, c'est quelque chose qu'on pourrait communiquer à l'éventuelle assemblée qui aura lieu mercredi soir du même coup.

2305

M. DINO BARBARESE :

Aucun problème.

SAIA BARBARESE TOPOUZANOV ARCHITECTES

339 est, rue Saint-Paul, Vieux-Montréal, Québec, Canada H2Y 1H3

514 866 2085 f. 514 874 0233 sbt@sbt.qc.ca

MÉMO 121103

Destinataires M. Jean Paré, commissaire, OCM
Mme Hélène Lauzon, commissaire, OCM
M. Jim Lynes, SIC

c.c. Mme Danièle Blain, résidente

Expéditeur Dino Barbarese

Plan d'ensemble de Benny Farm

Dossier SBT 02-351

Le 12 novembre 2003

Objet Marge latérale des bâtiments projetés sur le lot indiqué "15"
au plan de l'arpenteur Arsenault

En réponse à la question soulevée par Mme Danielle Blain à l'assemblée tenue lundi soir dernier sur le projet de Benny Farm, vous trouverez deux dessins annexés à la présente. Le premier est un extrait du plan des cadastres projetés du site. Nous y avons indiqué la distance qui sépare le bâtiment qui occupe le lot 152-679-6 de la ligne de lot est, ainsi que la distance qui sépare cette même ligne de lot des constructions projetées sur le lot provisoirement titré "15". Ces distances totalisent 9.9 mètres.

Le deuxième dessin est l'élévation contenue à la planche 15 du cahier de présentation du projet (26 septembre 2003), que nous avons redessinée suivant la bonne échelle horizontale, afin que le dessin reflète la distance réelle en plan qui séparera les constructions.

Salutations.

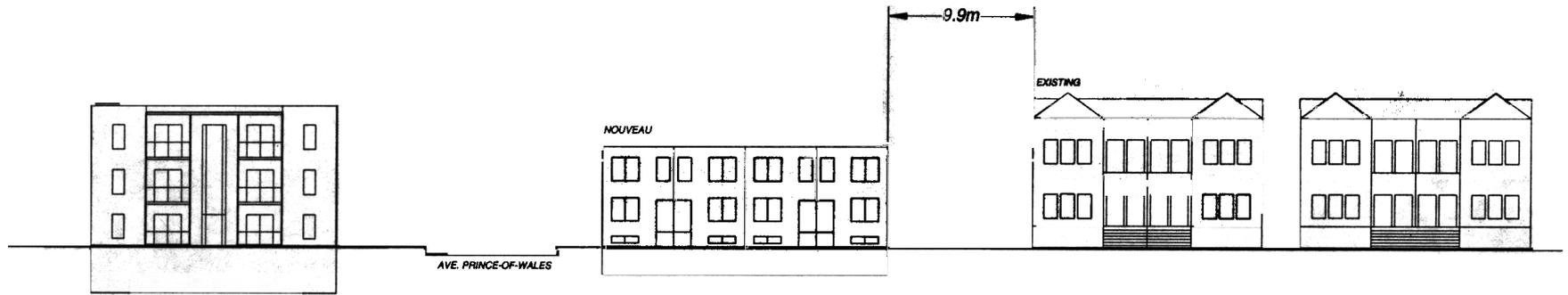
SAIA BARBARESE TOPOUZANOV ARCHITECTES

Dino Barbarese

pj



ÉCHELLE 1/500



ÉCHELLE 1/500



12 NOV. 2003